

Compagnie :

Unité :
BT

C.U. - PV 00490/96

ENQUÊTE PRELIMINAIRE

BORDEREAU D'ENVOI
DE
PROCEDURE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE N° FEUILLET

##

1

Date des faits : Le 01 mars 1996

Lieux des faits :

OBJET :

ANALYSE : Renseignement Administratif suite à une Phénomène Aérospatial non Identifié.

Affaire : L C

NUMERO**DESIGNATION DES PIECES**

1	SYNTHESE
2	AUDITION DE L C .(témoin).
3	Plan de situation

1 Mme Le Sous-préfet

 Direction Générale de la Gendarmerie nationale

2 Mr le Général, Cdt

1 Archives

Transmis le : 14/03/1996

par

signature et cachet

ANALYSE ET REFERENCES :

ANALYSE : Renseignement administratif suite à un Phénomène Aérospatial Non Identifié à
Affaire : L C

Nous soussigné : gendarme J P , OPJ, en résidence à
Vu les articles: 16, 17 à 19 et 75 à 78 du CPP
Rapportons les opérations suivantes :
assisté du gendarme J S , APJ, en résidence à

Le six mars mil neuf cent quatre vingt seize, à dix sept heures et quarante et une minutes
Nous trouvant à , au bureau de notre unité,

1 - P R E A M B U L E -

Le trois mars 1996 à 08H30, la Compagnie de nous avise qu'un Phénomène Aérospatial non identifié a été vu dans le ciel de , commune de , le 1 mars 1996 vers les 19H20.
Le témoin est Mme L c demeurant dans le secteur concerné.

Nous avons rendu compte du résultat de nos investigations à notre Commandant de Compagnie de par téléphone et sous forme d'un message.

2 - EXPOSE DES FAITS -

Le 1 mars 1996 vers les 19H23, mme L C est témoin visuel du déplacement dans le ciel sens Nord-Ouest vers le sud puis le Sud-Est, d'une lumière blanche sur les hauteurs de la .

Ce témoin confirmera qu'il s'agissait d'un phénomène ayant une relation avec un engin aérospatial non identifié.

3 - E N Q U E T E -

Le secteur de fait partie de la commune de et se trouve à l'Ouest de l'île . L'accès principal est la nationale qui fait le tour de l'île par le littoral. Aucun aéroclub ou piste d'atterrissage se trouve dans cette partie ouest du département.
L'Q.P.J.

2	Mme le Sous-préfet	Date de clôture 06/03/1996	Transmis le :
X	Direction générale de gendarmerie Nationale		par
2	Général, Cdt		
1	Archives	Signature	Signature et cachet

Compagnie :

Unité :

BT

C.U. - PV 00490/96

PROCES - VERBAL

DE

SYNTHESE

N° PIECE

01

N° FEUILLET

2

Informé que Mme L. C. a été témoin d'un phénomène, nous nous transportons à son domicile et elle nous relate ce qui suit :

- Le 1 mars 1996 entre 19H23 et 19H28, alors qu'elle regagnait son domicile, elle a été témoin pendant ce laps de temps, d'un phénomène lumineux dans le ciel à environ 60 degré par rapport à son domicile sur les hauteurs de
- Une boule lumineuse blanche suivie d'un dard d'une grosseur de deux fois Vénus en cette saison se déplaçait normalement venant du Nord-Ouest et se dirigeant vers le Sud avec un changement de direction à gauche vers les Sud-est sur
- Elle est formelle sur le phénomène qui ne s'apparente pas à un engin de l'aviation ou étoile filante.
- Elle n'a entendu aucun bruit de moteur malgré le calme de la nuit. Le ciel était dégagé au passage de l'objet et elle était avec sa fille de 6 ans pour observer ce phénomène.

Cf Pièce n° 2.

Précisons que Mme L. C. s'est manifestée en regardant une émission télévisée sur le phénomène. Un plan de la côte Ouest de l'île est joint au présent dossier renseignés des éléments fournis par le témoin.

Cf Pièce n° 3.

Malgré notre demande, Mme L. C. n'a pu projeter sur papier un croquis du phénomène qu'elle a aperçu d'une part par sa taille deux fois celle de Vénus d'autre part par sa forme qu'elle maintient ronde de couleur blanche.

Mentionnons cependant que l'unité de de la Compagnie de a également été saisie d'une enquête similaire le 3 mars 1996 enregistrée sous la procédure n° 129/96.

4 - C L O T U R E -

Aucune divulgation des renseignements recueillis n'a été faite et aucun autre témoin des faits n'a été découvert sur notre secteur de surveillance.

Précisons cependant qu'il ressort de l'audition de la victime une certaine réalité dans les faits relatés car aucune exagération ne semble avoir été apportée mais plutôt l'effet de surprise et de curiosité dans le phénomène observé.

, le 6 mars 1996

L'Officier de Police Judiciaire :

Compagnie :

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

Unité :

PROCÈS - VERBAL

BT

D'AUDITION DE TÉMOIN

C.U. - PV 00490/96

N° PIÈCE N° FEUILLET

02 1

Nous soussigné : gendarme J P , OPJ, en résidence à

Vu les articles: 16, 17 à 19 et 75 à 78 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

L C , 34 ans,
née le à
demeurant

divorcée, VENDEUSE, nationalité française,

qui déclare le trois mars mil neuf cent quatre vingt seize à neuf heures et trente minutes."

(Hier soir vers les 19H30, j'ai vu dans les informations, un reportage sur des phénomènes à . Ayant été témoin de ces phénomènes, j'ai avisé la brigade de . Sur les faits :

Le vendredi 1 mars 1996, vers les 19H23 et 19H28, alors que je rentrais chez moi, j'ai assisté à un phénomène lumineux dans le ciel.

En regagnant ma terrasse, j'ai vu venant du Nord-Ouest, derrière mon immeuble, une lumière qui se déplaçait vers le Sud de l'île.

Il s'agissait d'une lumière blanche d'une grosseur de deux fois celle de Vénus dans le ciel de Mars à la vue depuis la terre.

Cette lumière n'était pas très haute en altitude sans vous donner d'estimation. Elle se déplaçait à une vitesse régulière mais je n'ai pu apprécier sa trajectoire jusqu'à ce qu'elle se perde dans les nuages sur

Je précise que je n'ai entendu aucun bruit de moteur ou autre et c'était calme où je me trouvais. Le ciel était dégagé sur la trajectoire de la lumière. Mon observation a duré deux minutes environ. La trajectoire a été modifiée sur

d'un écart à gauche en sorte d'angle à 60 degrés. Il m'a semblé que cette lumière ait ralenti avant de changer de cap. A l'aïère de cette boule, il y avait petite traînée lumineuse de la grosseur d'un dard. Je précise que pour moi c'était une boule lumineuse blanche.

Je ne peux évaluer avec exactitude ce que cela pouvait être. Le phénomène est passé par rapport à moi dans un angle de 60 degrés.

J'en ai discuté avec une amie et personne d'autre. A , c'est la première fois que j'assiste à ce type de phénomène. Je suis attirée par l'astronomie et je sais qu'il ne s'agissait pas d'une étoile filante.

A , le trois mars mil neuf cent quatre vingt seize, à 10H30. Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'd.P.J.

a signé au carnet de déclarations

PLAN DE SITUATION

GENDARMERIE NATIONALE

**GROUPEMENT DU
SUD DE L'OCEAN**

BRIGADE DE